

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE	JOURNALISTE STAGIAIRE	ARTISTE DE CORRIDA	
Bloc Versement organisme de protection sociale RETRAITE	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	44832375800038								
	S21.G00.20.002	Entité d'affectation	SIRET de l'établissement pour lequel est réalisé le paiement de cotisations sociales. <b>Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.</b>	SIRET FILMS : Arrêt de l'attribution des pseudo-siret par l'Accoss à compter de janvier 2019, remplacé par l'attribution de SIRET par l'INSEE. Pour les pseudo-siret attribués antérieurement à cette date, leur utilisation est maintenue jusqu'à la fermeture des films en cours en 2018 . Voir fiche n° 1978 "Suppression de l'utilisation des pseudosirets pour les entreprises de production de films" sur www.dsn-info.fr			SIRET de l'établissement, de la population de salariés ou de tout axe de regroupement pour lequel est réalisé le paiement de cotisations sociales.				
	S21.G00.20.003	BIC	Il s'agit des coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 9362.								
	S21.G00.20.004	IBAN	Il s'agit des coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 13616:2007.								
	S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant du versement correspondant au montant des cotisations RETRAITE réglées.								
	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	Début de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	Fin de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.008	Code délégué de gestion	Non concerné								
	S21.G00.20.010	Mode de paiement	05 - prélèvement SEPA								
	S21.G00.20.011	Date de paiement	Non concerné								
	S21.G00.20.012	SIRET payeur	SIRET de l'établissement payeur. Permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement								
	Bloc Contrat	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Agirc Arrco	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre
S21.G00.40.004		Code PCS-ESE	354f	353b ou 353c ou 354b ou 354c ou 354e	354f ou 465b ou 637c	354b ou 354c ou 354e ou 354f	352a	352a	352a	354f	
S21.G00.40.005		Code complément PCS-ESE	50	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 ou 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	NP352 ou P352	P352	NP352	51 ou Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	
S21.G00.40.007		Nature du contrat	02 - CDD				01 - CDI	01 - CDI ou 02 - CDD	01 - CDI ou 02 - CDD	02 - CDD	
S21.G00.40.011		Unité de mesure	Selon les termes du contrat de travail					31 - à la pige	Selon les termes du contrat de travail		
S21.G00.40.017		Code convention collective applicable	Indiquer le code IDCC de la convention collective appliquée ou applicable								
S21.G00.40.019		Identifiant du lieu de travail	SIRET. Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.	FILM : SIRET du film (nouvelles productions de 2019) ou pseudo-siret film si ouvert avant le 1er janvier 2019. Voir fiche n° 1978 "Suppression de l'utilisation des pseudosirets pour les entreprises de production de films" sur www.dsn-info.fr							
S21.G00.40.021		Motif de recours	05 - Contrat d'usage						Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	05 - Contrat d'usage
Bloc Activité	S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré								
	S21.G00.53.002	Mesure	volume d'activité				volume d'activité	Nbre de jours calendaires pris en compte dans le calcul du plafond de la sécurité sociale (si aucune absence, alors nombre de jours calendaires du mois)			volume d'activité
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	12 - jour	12 - jour			31 - à la pige	40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de la sécurité sociale		12 - jour	
Bloc Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime retraite complémentaire	RUAA								
Bloc base assujettie	S21.G00.78.001	Code Base assujettie Agirc-Arrco	Les codes à indiquer doivent correspondre aux bases brutes et plafonnées appliquées particulièrement à ces populations spécifiques en retraite complémentaire : 23 - base exceptionnelle Agirc Arrco (= base brute) et 43 - base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco								
	S21.G00.78.002	Date début de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, date de début du contrat de travail								
	S21.G00.78.003	Date fin de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, date de fin du contrat de travail								
	S21.G00.78.004	Montant	Respectivement, montants brut et tranche 1 utilisés pour la RETRAITE COMPLEMENTAIRE Agirc-Arrco								
	S21.G00.78.006	Numéro de contrat	A renseigner du "n° de contrat - S21.G00.40.009". Dans le cas de la déclaration de plusieurs blocs "Contrat - S21.G00.40" impliquant un découpage des règles de calcul des cotisations.								
Bloc Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	codes 105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec								
	S21.G00.81.002	Identifiant organisme	non concerné								
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette	non concerné								
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation Agirc-Arrco	Le montant des cotisations individuelles cumulé, de la retraite complémentaire Agirc-Arrco								